

LA VOLONTAIRE prévu le 21 mars 2015 N'A PAS EU LIEU !

La course moto « La volontaire » organisée par Moto Verte Hautes Vosges Enduro qui devait avoir lieu le mars 21 mars 2015, n'a pas eu lieu faute d'autorisation de Monsieur le Préfet des Vosges.

En effet la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des routes ouvertes à la circulation (Loi du 3 janvier 1991) et cette course lançait 250 motos de jour mais aussi de nuit, à l'assaut des forêts, pierriers et bourniers en tous genres dans le Parc des Ballons des Vosges et à proximité des Zones Natura 2000, sur un circuit de 390km.

Les associations Oiseaux Nature, Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions, le Club Alpin des Hautes Vosges, le Club Vosgien, et Vosges Nature Environnement se sont mobilisées pour d'alerter les autorités publiques et les riverains sur les impacts environnementaux d'une telle manifestation sportive. En effet le collectif d'associations a dénoncé entre autres nuisances, des dégradations fortes des routes, chemins, sentiers et terrains naturels, l'impact sérieux sur la faune et la flore (dégradation d'habitats et dérangement d'espèces protégées), des conflits d'usage avec les utilisateurs de la forêt, comme les promeneurs et l'impact sonore sur tout un massif y compris la nuit. Ainsi, la course a été annulée par Monsieur le Préfet des Vosges, suite à la consultation de ses services et l'avis défavorable rendu par l'ONF et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Remarque - Moto : plusieurs associations s'opposent à l'enduro extrême du 21 mars 2015.
Un collectif d'associations regroupent entre autres les associations agréées 88 (ADP) - Oiseaux Nature - Vosges Nature Environnement, le club vosgien, le Club Alpin Français tenait une conférence de presse ce mercredi après-midi à 14h00.

Rassemblement prévu le 14 jan. 2015
Acté par D.J. et G.H.

Nous vous le réitérons dès le lundi 9 janvier 2015. Oiseaux-nature s'oppose au passage en plein cœur, nocturne du 21 mars 2015 (voir ici) : Respecter une préservation des routes, des berges et des rivières du Parc naturel régional des Vosges, montagne et territoire du Parc naturel et ses vallées.



 [Plusieurs associations s'opposent à l'enduro extrême du 15 mars 2016 - article complet Actu 88 du 14-01-2015](#)